

APPEL A PROJETS ACADEMIQUE 2023-2024
Application ADAGE

NOTICE
Ateliers de culture scientifique et technique

Conditions de recevabilité des projets

Ces projets peuvent être portés par tous les établissements du second degré de l'académie à raison d'un seul atelier par établissement.

Toute action de culture scientifique et technique doit s'appuyer sur le projet académique 2018-2022 et s'inscrire dans le cadre de l'action éducative de l'établissement.

Les ateliers sont conçus et organisés par le chef d'établissement avec les équipes enseignantes et les partenaires impliqués.

Critères auxquels doivent répondre les ateliers de culture scientifique et technique

- 1) Présentation d'un dossier renseigné de façon précise et complète avec l'accord indispensable du partenaire, en cohérence avec les textes de référence et avec le Projet académique.
- 2) Le projet doit prévoir une réelle implication des élèves.
- 3) Un renouvellement se fondera **obligatoirement** sur la présentation d'un bilan et d'un projet réorienté. Le formulaire de ce bilan est en page 3.

Informations complémentaires

Afin d'élaborer un projet conforme aux textes il est recommandé de se rapprocher des coordinateurs départementaux de CST (<https://www.ac-orleans-tours.fr/article/culture-scientifique-et-technique-121785>)

Un atelier de culture scientifique et technique est l'une des réponses aux objectifs du projet d'établissement. Il participe du parcours culturel de l'élève dans l'établissement et contribue à sa réussite.

Il s'adresse, dans la durée, à un groupe constant constitué d'élèves de plusieurs niveaux. Il ne se superpose pas à un groupe classe. L'effectif peut varier d'une dizaine à une vingtaine d'élèves.

Il se fonde sur un partenariat scientifique avec des professionnels issus d'horizons divers : pour la recherche de partenaires il convient de se rapprocher des coordinateurs départementaux de CST ainsi que des chargés de mission de Centre-Sciences.

Le partenariat suppose une réflexion commune en amont du projet et des engagements précis de chacun, mais l'atelier reste sous la responsabilité d'un professeur. Pour tout projet – et surtout en collège – il est important d'organiser un parcours d'atelier régulier durant toute l'année scolaire.

L'atelier permet de :

- promouvoir une démarche propice à l'acquisition de méthodes scientifiques,
- favoriser l'autonomie de l'élève, l'esprit critique et le sens de la responsabilité,
- sensibiliser les élèves à l'univers de la science,
- encourager les approches transversales au carrefour des disciplines,
- ouvrir le monde de l'éducation aux questions de société, voire aux politiques locales,
- faire découvrir aux élèves le monde de la recherche,

La valorisation du projet est attendue dans le cadre de la « Fête de la science » et des « Rencontres jeunes chercheurs » ainsi que lors de toute autre situation permettant de donner du sens au travail des élèves. Les modalités prévues en seront précisées dans la présentation du projet.

Pour toute autre question, vous pouvez nous téléphoner au 02.38.79.46.59/61

Ou nous écrire à : daac@ac-orleans-tours.fr

Textes de référence

Circulaire n° 2001-046 du 21 mars 2001 (BOEN n°13 du 29 mars 2001). Vous y trouverez la définition et les objectifs des ateliers scientifiques et techniques.

Circulaire n°2004- 086 du 25 mai 2004 (BOEN n°22 du 3 juin 2004) qui actualise la précédente et réaffirme les enjeux de ces pratiques.

Bulletin officiel n°10 du 10 mars 2011 : le chapitre concernant la promotion des disciplines scientifiques et technologiques a pour objet de réaffirmer une ambition pour les sciences et les technologies à l'Ecole. Différents dispositifs y sont décrits.

Présentation de la demande d'ouverture d'atelier

Il convient de saisir votre demande sur l'application ADAGE. L'accès à l'application se fait depuis le [portail académique ARENA](#) dans les rubriques "Scolarité du 1er degré" et "Scolarité du 2nd degré". Pour y accéder, il faut impérativement disposer d'un identifiant académique sur cette plateforme.

La procédure de saisie est disponible dans les ressources mises à disposition.

L'atelier est ouvert pour une année scolaire sur décision du Recteur, après avis d'une commission académique.

Le document ci-joint est un guide pour la saisie du projet sur l'application Adage.

Le formulaire-bilan proposé en page 4 suit le même schéma.

GUIDE POUR RENSEIGNER LE PROJET D'ATELIER CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE SUR L'APPLICATION ADAGE

1. LES DONNÉES GÉNÉRALES	L'identification de l'établissement se fait automatiquement
2. LE PROJET	<i>Ce premier onglet est forcément très synthétique. Les détails sont attendus plus bas, dans l'onglet 4</i>
Intitulé du projet	Pour la saisie sur Adage, indiquer obligatoirement ACST puis l'intitulé du projet
Description	Description synthétique mais explicite attendue. Le champ est limité à 500 signes mais des détails sont attendus dans l'onglet 4
Domaines artistiques et culturels	A choisir dans la liste déroulante Culture scientifique et technique
Partenaires	A choisir dans la liste déroulante
Autres partenaires	A n'utiliser que si le/les partenaires choisis ne figurent pas dans la liste précédente.
Etablissement(s) 1er degré associé(s)	Ce champ n'est pas à remplir pour les demandes d'ateliers de culture scientifique
Etablissement(s) 2nd degré associé(s)	Si besoin. Liste des établissements, si possible avec le RNE

3. LES PARTICIPANTS	
Professeur coordonnateur de l'atelier	Sélectionner le nom de l'enseignant responsable de l'atelier dans la liste déroulante. Ne mentionner que le nom du ou des bénéficiaires de l'IMP (un enseignant = 1 IMP 3, deux enseignants = 2 IMP 2).
Classes engagées	Préciser le niveau, le nombre d'élèves et l'enseignant 'responsable' de la classe
Intervenants	Renseigner les noms et prénoms des intervenants en précisant leur domaine d'activité ainsi que leurs coordonnées
Formation des enseignants	Certifications complémentaires et formations suivies par l'équipe enseignante et utiles à la réalisation du projet

4. LE CONTENU ARTISTIQUE ET PÉDAGOGIQUE DE L'ATELIER	<i>Le projet, en détails</i>
Connaître	Doit indiquer, à travers les 3 piliers de l'EAC, les objectifs de l'atelier et la <u>description précise</u> de son contenu scientifique et pédagogique articulé aux axes du volet culturel du projet d'établissement et des attendus du socle. Stipuler également la plus-value attendue pour les élèves et pour l'établissement,
Pratiquer	
Rencontrer	
Restitutions envisagées ou Évaluation de l'action	NB : Ces champs de saisie ne sont pas limités en nombre de caractères.
Étapes prévisionnelles	Présentation des phases significatives de l'action, permettant de comprendre ce qu'elle apporte aux élèves

5. L'ATELIER	<i>A la question « Prévoyez-vous une pratique artistique ou scientifique » en atelier ? » cocher oui</i>
Jour et plage horaire de l'atelier	Prévisionnel
Nombre d'élèves de l'atelier	En lien avec le cahier des charges (voir notice)
Nombre total de séances d'atelier	
Nombre total d'heures d'intervention du partenaire dans l'atelier	
Commentaires	

BILAN DE L'ATELIER 2022-2023 (En cas de renouvellement)

Nom et lieu de l'établissement	
Intitulé du projet	
Disciplines concernées – Noms des enseignants	
Nombre d'élèves ayant suivi l'atelier – Niveaux des classes concernées par le projet	
Plus-value estimée de l'action pour les élèves	
Plus-value estimée de l'action pour l'équipe – l'établissement	
Modes d'évaluation de l'action (pour l'établissement, les enseignants, les élèves)	
Présentation des phases significatives de l'action, permettant de comprendre ce qu'elle a apporté aux élèves.	

Précisez la valorisation réalisée (participation à la « Fête de la science » et/ou aux « Rencontres Jeunes Chercheurs » notamment)	
---	--

PARTENARIAT	
Nom et coordonnées du ou des intervenants	
Nombre d'heures réalisées avec chaque intervenant	

Remarques complémentaires